

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1360**

commune (s) : Lyon 7°

objet : Réutilisation d'un bâtiment situé 4, rue Ravier, en vue de l'installation du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) - Travaux de déconstruction - maçonneries (lot n° 1) et de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire (lot n° 13) - Autorisation de signer les marchés

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1360**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Réutilisation d'un bâtiment situé 4, rue Ravier, en vue de l'installation du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) - Travaux de déconstruction - maçonneries (lot n° 1) et de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire (lot n° 13) - Autorisation de signer les marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2003-1323 en date du 7 juillet 2003, la convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'Etat à la Communauté urbaine pour l'opération de relocalisation de la délégation régionale du Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM).

Par délibération n° 2009-0745 en date du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte de financements complémentaires.

Ce rapport concerne les travaux de construction pour la réutilisation d'un immeuble existant de 5 niveaux situé 4, rue Ravier à Lyon 7°, en vue de l'installation du CNAM.

Le programme technique détaillé a été approuvé par le rectorat et l'établissement. Sur la base de ce programme, le rectorat a établi le programme technique de construction (PTC).

Le montant global de l'opération est estimé à 1,652 M€ TTC.

Les travaux concernent une partie du bâtiment (842 mètres carrés de surface utile) :

- niveau rez-de-chaussée : pour la loge du gardien uniquement,
- niveau 1 : pour les locaux d'enseignement,
- niveau 2 : pour les locaux pédagogiques et administratifs.

Les travaux sont répartis en 14 lots faisant l'objet de marchés séparés.

Le présent rapport a pour objet des marchés travaux de déconstruction - maçonneries (lot n° 1) et de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaires (lot n° 13).

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 31 juillet 2009.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 22 décembre 2009, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises suivantes :

- lot n° 1 - déconstruction - maçonneries : entreprise ACM, pour un montant de 210 021,65 € HT (251 185,89 € TTC),
- lot n° 13 - chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire : groupement d'entreprises Ferrard-Engelclim, pour un montant de 242 800 € HT (290 388,80 € TTC).

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché :

a) - pour des travaux de déconstruction - maçonneries (lot n° 1) et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise ACM pour un montant de 210 021,65 € HT (251 185,89 € TTC),

b) - pour des travaux de chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire (lot n° 13) et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Ferrard-Engelclim pour un montant de 242 800 € HT (290 388,80 € TTC).

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivant - compte 458 132 - section d'investissement - opération n° 0818.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.